

Le 15 octobre 2025

Le logement des jeunes, priorité de la Conférence départementale de l'habitat

Réunie mardi 14 octobre à l'Hôtel du Département, la conférence départementale de l'Habitat constitue l'instance de pilotage du Plan départemental de l'Habitat (PDH).

Co-présidée par le Préfet des Landes et le Président du Conseil départemental, elle réunit les acteurs du logement des Landes - Etat, Département, EPCI, Banque des Territoires, bailleurs sociaux, CAF, Action Logement Services, associations. L'objet de cette réunion annuelle est de partager les diagnostics territoriaux, présenter les actions nouvelles et orienter les priorités stratégiques des politiques publiques de l'habitat.

Un appel à projets pour 200 places soutenu par le Département

A cette occasion, le **lancement d'un appel à projets pour la réalisation de 200 places en résidence Habitat Jeunes**, a été annoncé par le préfet des Landes, Gilles Clavreul. Cet appel à projets qui porte une solution de logement au service de l'autonomie et de l'émancipation des jeunes grâce à des accompagnements personnalisés, est soutenu par le Département des Landes. Il se déployera en deux temps (100 places + 100 places) en 2026 et 2027.

L'annonce de cet appel à projets a été souligné comme « *une bonne nouvelle* » par le Président du Département, alors qu'**un diagnostic sur le logement des jeunes landais** venait d'être restitué à l'ensemble des membres de la Conférence.

Trop cher, trop grand, trop loin : une offre de logement inadaptée pour les jeunes

Réalisée, à la demande conjointe de l'Etat, du Département et de la CAF, par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ NA), cette étude montre que sur les près de **60 000 jeunes** âgés de 15 à 30 ans dans le département (13,1 % de la population), **plus de 3 000 éprouvent de réelles difficultés à accéder à un logement ordinaire**, soit 5 % de cette tranche d'âge.

Contact presse

Solène Méric
Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06
presse@landes.fr

infos
landes.fr
xlandes-info.fr
  

Concrètement, ces jeunes se retrouvent sans logement ou hébergés chez un tiers hors famille ou encore avec une résidence principale à plus de 100 km du lieu de leur entreprise d'accueil lorsqu'ils sont en alternance, posant une obligation de double résidence multipliant d'autant les coûts et les difficultés dans la sécurisation des parcours.

Si la jeunesse landaise est plus solvable que la moyenne régionale avec un revenu médian de 17 822 € par an, elle est néanmoins confrontée, à **une offre et une typologie de logements inadaptée** (manque de T1 et T2, manque de logements temporaires) et **soumise à de fortes tensions**, en particulier sur la frange littorale du département, même si la quasi-totalité du territoire est concernée par ces tensions.

Un constat partagé **tant dans le parc immobilier privé que dans le parc social**. En 2024, seules 12 % des demandes de HLM réalisées par les moins de 30 ans ont été pourvues à l'échelle du département. C'est 2 242 demandes non satisfaites, soit un peu plus du double qu'en 2017.

Un peu plus d'un jeune de moins de 30 ans sur deux (54 %) vit chez ses parents. Le diagnostic met en avant la baisse du nombre d'allocataires CAF de cette tranche d'âge, laissant entrevoir un **phénomène de re-cohabitation contrainte**.

Pour un tableau complet de la situation des jeunes landais, il faut noter que 12 % des moins de 30 ans ont également un enfant à charge, dont près de 900 familles monoparentales, et que 20 % des jeunes fiscalement indépendants disposent de faibles ressources (moins de 900 €/mois).

« Tout faire pour faciliter la production de logements sociaux »

Rappelant que le logement des jeunes conditionne leur insertion, leur mobilité et finalement leur ancrage dans le département, le Président Xavier Fortinon et le Préfet des Landes ont ensemble appelé « *chacun des acteurs de la chaîne de l'habitat et du logement à un effort de régulation du marché immobilier, même si ce n'est pas facile et même si la loi du marché n'encourage pas ce phénomène* ».

Ils ont également invité l'ensemble des partenaires à « *tout faire pour faciliter la production de logements sociaux afin de répondre aux besoins des jeunes, notamment compte tenu des différences très marquées dans les territoires* ».

Focus sur XL Adapt[®]

La conférence départementale de l'habitat a également été l'occasion de dresser un premier bilan du dispositif XL Adapt[®], **le programme d'aide à l'adaptation des logements porté par le Département en partenariat avec l'Anah, l'État, la MLPH et Provis.**

Adressé aux personnes en situation modeste et très modeste de plus de 60 ans, ou en situation de handicap, la dynamique est engagée depuis début 2025. Les équipes du Département accompagnent administrativement et techniquement les bénéficiaires dans la réalisation et la demande de subventions de travaux en vue d'une meilleure accessibilité de leur logement.

Durant ces premiers mois :

400 contacts et plus de 200 visites de logements réalisées

142 dossiers déposés dont 27 en cours d'instruction

75 accordés

40 clôturés / payés

Montant moyen aide MaPrimeAdapt[®] par dossier 4 706 €

pour un montant de travaux de 8 610 € TTC, soit un taux moyen de subvention de 55 %

Contact presse

Solène Méric

Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06

presse@landes.fr

infos
landes.fr
xlandes-info.fr



Contact presse

Solène Méric
Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06
presse@landes.fr

⊕ infos
landes.fr
xlandes-info.fr
  